

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COLLEGE COMMUNAL

Séance du: 17 juin 2024

Présents:

Monsieur KINARD Bourgmestre-Président ;

- Madame BIORDI et Messieurs LAMBERT, BINET, ROSMAN, GUERISSE, Echevins;
- Madame HABARU Présidente du CPAS;
- Monsieur LESPAGNARD Directeur général f.f.

N°138

Le Collège,

Vu l'article L1123-23 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Considérant la demande de division parcellaire introduite par Maître HAMES Anne-France, pour 2 biens, propriété de

Considérant que les 2 biens précités sont constitués comme suit :

- Une maison d'habitations avec dépendances et jardin, située rue des Sorbiers 41 à 6791 ATHUS, cadastrée 2^{time} division, section B, n° 698K, d'une contenance de 15 ares et 70 centiares
- Une parcelle de terre, située au lieu-dit « Breid Drusch » à 6791 ATHUS, cadastré 2^{ème} division, section B, n°700F, d'une contenance de 10 ares et 83 centiares

Considérant que la demande consiste à créer 3 lots distincts dans le but de procéder à une division juridique à savoir :

- Lot 1 : Maison d'habitation avec jardin pour une contenance mesurée de 7 ares et 44 centiares ;
- Lot 2 : Un terrain à bâtir d'une contenance mesurée de 11 ares et 54 centiares ;
- Lot 3 : Un terrain à bâtir d'une contenance mesurée de 9 ares et 90 centiares ;

Attendu que les 3 lots nouvellement créés sont principalement situés en zone d'habitat et respectent les critères de densités des constructions par parcelle préconisées dans le future Schéma de Développement Communal;

Considèrent que les 3 nouveaux lots bénéficient d'un accès à une voirie, équipée en eau, électricité, réseau d'égouttage, pourvue d'un revêtement solide et d'une largeur suffisante, compte tenu de la situation des lieux;

EMET un avis favorable sur la division sollicitée.

Le Directeur général f.f. (s) LESPAGNARD A.

Le Directeur général f.f.

LESPAGNARD A.

Par le Collège :

Pour extrait conforme, Aubange, le 19 juin 2024

Le Bourgmestre

Le Président (s) KINARD F.

KINARD F.